



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Communauté de communes Ambert Livradois Forez

DECISION n°2023-34

Attribution du marché : maintenance frigorifique préventive et curative de l'abattoir intercommunal

Vu les articles L.2122-22 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123-8, R.2194-2 et R.2194-5 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 21 juillet 2020 déléguant au président la possibilité « de prendre toute décision concernant la préparation, passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Considérant que l'abattoir intercommunal prévoit l'installation de systèmes d'enregistrement / de report d'alarme et de se doter d'un contrat de maintenance et d'entretien des équipements frigorifiques pour une durée de 18 mois (jusqu'au 31 décembre 2024) ;

Vu le résultat de la consultation engagée par mail auprès de 4 entreprises entre le 24 mars et le 14 avril 2023, puis un échange en visio le 17 mai après-midi ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté,

Sur avis du bureau communautaire réuni le 24 mai 2023 ;

M. le Président de la Communauté de Communes ;

DECIDE

Article 1 : de conclure un marché avec l'entreprise MONDIAL FRIGO ayant son siège social P.A. de la Bandonnière, 5 et 7 Rue Maurice Audibert 69800 SAINT PRIEST concernant l'installation de systèmes d'enregistrement / de report d'alarme et maintenance et entretien des équipements frigorifiques sur le site de l'abattoir intercommunal d'Ambert pour un montant de :

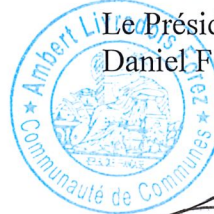
	Prix HT
Coût annuel maintenance préventive	3 120,00 €
Coût installation des enregistreurs	2 748,00 €
Coût abonnement annuel	960,00 €
Maintenance Curative :	
Coût déplacement journée en semaine	185,00 €
Coût déplacement nuit/week-end	277,50 €
Coût main d'œuvre (lundi au vendredi 6h-18h)	65,00 €
Coût main d'œuvre (lundi au vendredi 18h-6h)	97,50 €
Coût main d'œuvre (weekend et jours fériés 6h-18h)	97,50 €
Coût main d'œuvre (weekend et jours fériés 18h-6h)	97,50 €

Article 2 : les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de ce marché, soit 8 193,60 € TTC, sont inscrits au budget annexe de la Régie Abattoir au chapitre 011, article 6156.

Article 3 : Cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert à cet effet. Un extrait sera affiché au siège de la communauté de communes, 15 avenue du 11 novembre à Ambert. Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 24 mai 2023

Le Président,
Daniel FORESTIER



Voies et délais de recours

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.